

DE QUOI VIT L'ÉGLISE CATHOLIQUE ?



► **100 % DON !**

L'Église ne reçoit aucune subvention, ni de l'État ni du Vatican. Découvrez ses six grandes ressources, qui ont une seule source : **votre générosité !**

www.diocese40.fr

POUR LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES PAROISSES

QUÊTE

Pour les frais généraux et la pastorale



chauffage
et électricité



Pastorale



entretien
décoration



mobilier



salariés en
paroisse

Un don pour
la paroisse,
pendant
la messe



par carte
bancaire



en espèces

Combien donner ?

Au moins 2 € par messe, à titre indicatif.

CASUELS

Pour les coûts liés aux célébrations



documents



électricité



entretien/
décoration

Un don pour la paroisse lors
d'un mariage ou de funérailles



en espèces



par chèque

Combien donner ?

Mariage : 300 € • Funérailles : 200 €

POUR LA RÉMUNÉRATION DES PERSONNES

DON
DÉDUCTIBLE
DES IMPÔTS

DENIER DE L'ÉGLISE

Pour les traitements et les salaires



prêtres



séminaristes



prêtres aînés



laïcs salariés
du diocèse

Un don pour le diocèse



en espèces



par chèque



en ligne



par prélèvement
automatique



OFFRANDES DE MESSE

En complément des traitements



prêtres



prêtres aînés

Un geste de partage,
une intention de prière



en espèces



par chèque

Combien donner ?
18 € pour une messe.

POUR LES TRAVAUX ET GRANDS PROJETS

DON
DÉDUCTIBLE
DES IMPÔTS

CHANTIERS DIOCÉSAINS

Pour l'entretien des biens immobiliers



Églises
diocésaines



Salles
paroissiales



Mise aux
normes

Un don pour le patrimoine du diocèse



en espèces



par chèque



en ligne

Combien donner ?

10 % de votre don au denier.

SANS
DROITS DE
SUCCESSION

LEGS

Pour la construction et les
grands projets de réhabilitation



Maisons
diocésaines



Foyers
étudiants



Presbytères

par la transmission
d'un bien au diocèse



Pour en savoir plus :

Service Legs • 05 54 89 09 01
legsdonations@diocese40.fr

Pour donner, vous pouvez imprimer et découper le bon de soutien

JE SOUTIENS MON ÉGLISE DES LANDES !

☐ JE FAIS UN DON PAR CHÈQUE

- ☐ 50 € ☐ 80 €
☐ 120 € ☐ 200 €
☐ autre : €

(chèque à l'ordre de l'Association diocésaine d'Aire-et-Dax)

☐ JE DONNE EN LIGNE SUR diocese40.fr/donner/

- ☐ Je désire un reçu fiscal.
☐ Je souhaite recevoir des informations sur les legs.

Merci d'envoyer votre don accompagné
de ce bulletin au diocèse :
Association diocésaine d'Aire-et-Dax
100 Avenue Francis-Planté - 40100 DAX

DE LA PART DE :

☐ Mme ☐ Mlle ☐ M.

Nom Prénom

Adresse

CP Ville

Paroisse (facultatif)

Téléphone (facultatif)

E-mail (facultatif)

Si vous faites un don, les informations recueillies sur ce formulaire seront conservées durant la durée légale et enregistrées dans un fichier informatisé par l'Association diocésaine pour la gestion des donateurs (envoi du reçu fiscal, informations et appels à dons). Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant l'Association diocésaine. L'Association diocésaine s'engage à ne pas céder, échanger ou louer ses adresses à l'exception de quelques partenariats ponctuels avec des organismes dignes de confiance. Si vous ne le souhaitez pas, cochez cette case ☐.

RÉDUCTION FISCALE DE VOTRE DON AU DENIER



Si vous êtes imposable, vous pouvez réduire votre impôt sur le revenu de 66 % du montant de votre don au denier et aux chantiers, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

Effectuez votre don avant le 31 décembre pour bénéficier de votre réduction dès l'année suivante !

Votre don	Réduction fiscale	Votre don vous coûte réellement
50 €	33 €	17 €
100 €	66 €	34 €
250 €	165 €	85 €

MERCI DE VOTRE SOUTIEN !

Vous souhaitez plus d'informations ?

- > Posez-nous vos questions par :
• e-mail : secretariat@diocese40.fr
• tél. : 05 54 89 09 00

Association diocésaine d'Aire-et-Dax
100 Avenue Francis-Planté - 40100 DAX

